



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022

Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 14 janvier 2022

L'an 2022 le quatorze Janvier à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 7 janvier 2021, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Marilene DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Palmyre FIORANI - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Patricia ALUNNO - FRANCOISE VADA

Pouvoirs :

Maryse CASTELLANI à Marguerite CARBONI - Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO

Absents excusés :

Daniel VAISSIERE

Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_13

Objet :ADMINISTRATION GENERALE- CONVENTION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE - AGENCE 06 - RECONSTRUCTION DU PONT DE CAMPILEGGIO

Monsieur le Maire expose à ses collègues que lors du passage de la tempête ALEX, le pont de Campileggio a été fortement endommagé. De plus, ce pont a une pile centrale qui a eu pour effet, lors du passage de la tempête de créer un énorme embâcle et d'inonder la plupart des maisons situés en rive droite de la Roya, avenue Marius Barucchi, en aval du pont.

Lors des études réalisées après la tempête ALEX, ce pont a été identifiée comme un point noir, favorisant l'effet de rétrécissement. A ce titre, il doit donc être détruit et reconstruit avec une portée plus importante afin d'éviter tout nouveau désordre que pourrait engendrer une nouvelle crue.

Compte tenu de l'importance des travaux à réaliser, la commune de Tende s'est rapprochée de l'Agence 06 afin d'obtenir son assistance dans la réalisation de cette opération, à savoir, la démolition du pont existant et la construction d'un nouveau pont. Aussi, une convention

d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de reconstruction du pont de Campileggio a été établi et a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux qui ont pu en prendre connaissance.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste à apporter à la commune de Tende une assistance et des conseils sur les points suivants : Faisabilité/Programme, Marché de maîtrise d'œuvre, Études de conception des ouvrages, consultation des entreprises, suivi des missions de maîtrise d'œuvre en phase travaux, réception des ouvrages/mise en service/période de garantie.

Le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, :

- Approuve la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de reconstruction du pont de Campileggio, ladite convention étant annexée à la présente délibération
- Autorise le Maire à signer cette convention à intervenir avec l'Agence 06
- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents
-

Adoptée à l'unanimité

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :